

## Muriel Marland-Militello

Député UMP des Alpes-Maritimes (2ème circ.)  
Présidente du Groupe d'études sur le développement  
de la vie associative et le bénévolat  
Adjoint au Maire de Nice en charge de la politique  
culturelle de la Ville



30 mai 2011

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Une proposition de loi pour un inventaire légitime du patrimoine culturel national

Au lendemain de la manifestation citoyenne contre l'inscription de la tauromachie au patrimoine culturel de la France qui a rassemblé samedi plus de 1200 personnes, Muriel Marland-Militello annonce qu'elle **déposera prochainement une proposition de loi pour modifier la procédure d'inscription au patrimoine culturel.**

L'annonce le 22 avril dernier de la décision prise par une obscure commission administrative d'inscrire la tauromachie au patrimoine culturel de France a **suscité une profonde émotion au sein de l'opinion publique**, bien au delà des Français favorables à l'abolition de ces pratiques d'un autre âge(et ceux-ci représentent déjà 2/3 des Français).

Cette annonce choquante a **mis en lumière le manque de transparence et de démocratie de la procédure actuellement en vigueur en France**, contrairement à celles qu'appliquent les autres pays du monde.

La procédure actuelle et ses conséquences ont **un effet désastreux sur l'image de la France dans le monde.**

**Plusieurs conseillers du Ministre de la culture, dans un entretien accordé avant la manifestation, ont reconnu les défaillances** de la procédure actuelle d'inscription. Ils ont indiqué qu'ils travaillaient à la rendre plus démocratique. Partageant totalement ce point de vue, Muriel Marland-Militello va déposer une proposition de loi pour **moderniser la procédure d'inscription.**

S'agissant d'un patrimoine national, **les représentants de la Nation doivent donner leur assentiment** à ces inscriptions. Conformément au **renforcement du rôle du Parlement** voulu par le Président de la République et la majorité présidentielle depuis la réforme constitutionnelle de juillet 2008, **les commissions culture de l'Assemblée nationale et du Sénat devront s'exprimer sur chaque inscription.**

**La liste actuelle étant le produit d'une procédure illégitime, elle est elle-même illégitime. Elle doit donc être abrogée et le travail d'inventaire doit recommencer au plus vite en suivant cette nouvelle procédure transparente et démocratique.**

***Nous vous remercions par avance de l'écho que vous pourrez donner à cette information.***

---